

TRIMESTRE D'AUTOMNE 2010	
1 février 2010	Date limite pour déposer une demande d'admission aux programmes contingentés de deuxième cycle
1 mars 2010	Date limite pour déposer une demande d'admission ou faire un changement de programme aux études de premier cycle et de cycles supérieurs
6 avril 2010	Début de la période d'inscription à Chicoutimi
6 avril 2010	Début de la période d'inscription dans les centres d'études
9 avril 2010	Fin de la période d'inscription à Chicoutimi
21 mai 2010	Journée d'accueil-inscription des nouveaux admis du trimestre d'automne ¹
18 juin 2010	Fin de la période d'inscription dans les centres d'études
17 août 2010	Début de la période d'inscription tardive à Chicoutimi et dans les centres d'études
18 août 2010	Fin de la période d'inscription tardive à Chicoutimi et dans les centres d'études
30 août 2010	Début du trimestre
6 septembre 2010	Fête du travail (aucun cours : ni de jour, ni de soir)
7 septembre 2010	Date limite pour les modifications d'inscription sans mention d'échec et avec remboursement
9 septembre 2010	Date de facturation ²
13 septembre 2010	Date limite d'annulation de cours sans mention d'échec et avec remboursement ³
30 septembre 2010	Date limite de paiement des frais de scolarité
11 octobre 2010	Journée d'Action de Grâce (aucun cours : ni de jour, ni de soir)
12 octobre 2010	Premier jour de relâche (aucun cours : ni de jour, ni de soir)
15 octobre 2010	Dernier jour de relâche (aucun cours : ni de jour, ni de soir)
8 novembre 2010	Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec et sans remboursement
10 novembre 2010	Date limite de paiement du 2 ^e versement pour les étudiants inscrits à temps complet
20 décembre 2010	Fin du trimestre
7 janvier 2011	Date limite pour la remise des résultats par les enseignants

¹ Sous réserve de vérification auprès des collèges de la région

Adopté par le Conseil d'administration du 14 avril 2009 (CAD-9092)

Modifications adoptées par le Conseil d'administration du 18 mai 2010 (CAD9404)

² Retrait de la date de facturation

³ Ajout de la date limite d'annulation de cours sans mention d'échec et avec remboursement